



Forge du XVIII<sup>ème</sup> siècle

Mairie de  
Montastruc de Salies  
20, Route de Saint Roch 31160 Montastruc de Salies

Tel/fax : 05.61.97.55.42

e-mail : mairie.montastruc-de-salies@wanadoo.fr

## PROCES – VERBAL

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2023

Etaient présents : M. LACARRERE, Mmes DARMANI, MONTEGUT, MM. BOUE, ESQUERRE, Mmes ARTIGUES, DUCHEIN, ESTRADE.

Absents excusés : MM. BUFFALAN, CALVET, Mme MAYLIN

Secrétaire de séance : Guylaine DARMANI

La séance est ouverte à 19 h 15.

#### 1° - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT

Monsieur le Maire expose qu'en matière de santé, les statuts de la communauté de communes sont rédigés ainsi qu'il suit : « Construction, entretien et fonctionnement de maisons de santé et de maisons médicales ». Les services de l'Etat demandent une modification statutaire pour inclure les centres de santé. Dans sa séance du 15/12/2022, le conseil communautaire a validé la rédaction suivante : « construction, entretien et fonctionnement des centres de santé, de maisons de santé et de maisons médicales ». Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette nouvelle rédaction.

Rédaction approuvée à l'unanimité des membres présents.

#### 2° - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES ECOLES DES TROIS VALLEES

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la modification des statuts du syndicat des Ecoles prenant en compte le retrait des communautés de communes ainsi que le retrait de la compétence périscolaire. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette nouvelle rédaction.

Modification approuvée à l'unanimité des membres présents.

#### 3° - TAXE AMENAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal, dans sa séance du 02/11/2011, avait instauré la taxe d'aménagement au taux de 2% pour une durée de 3 ans renouvelable à chaque anniversaire triennal. Il propose aujourd'hui de proroger cette taxe au taux

de 2% pour une durée illimitée et de ne prévoir aucune exonération. Le taux pourra toutefois être modifié tous les ans.

**Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**4° - INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme, aucun droit de préemption n'avait été prévu. Monsieur le Maire propose d'instaurer un droit de préemption simple.

**Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**5° - DEMANDE DE SUBVENTION RADIATEURS CANTINE DE LANNES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de remplacer les radiateurs de l'Ecole de Lannes tombés en panne. Un devis a été demandé à l'Entreprise « LOUBET ELECTRICITE GENERALE » qui propose la fourniture de 5 radiateurs plus performants, moins énergivores et aux normes « petite enfance » pour un montant total HT de 4 588.15 €. Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'engager cette dépense qui sera inscrite au budget 2023 et de solliciter l'aide du Conseil Départemental.

**6° - QUESTIONS DIVERSES**

- Fonds de Concours Communauté de Communes : pas de projet à inscrire
- La Commune a été sollicitée pour l'octroi d'une subvention : le club de Tennis d'Aspet, l'association Boucs and Bikes et l'association VTT Pyrénées 3 vallées. Le Conseil Municipal, considérant que des habitants de la Commune adhèrent à ces associations, a décidé à l'unanimité des membres présents de verser à chacune d'entre elle, une subvention d'un montant de 50€.
- Le moyen de communication « Panneau Pocket » est désormais opérationnel. Un guide de téléchargement de cette application va être distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la Commune.
- Prochaine réunion du Syndicat Rivière le 13/02/2023
- Un point est fait sur les différentes aides restant à percevoir pour la construction de la Maison des Associations.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question étant soulevée, la séance est levée à 20H 20.

Fait à Montastruc-de-Salies, le 5 février 2023

La secrétaire de séance,  
Guylaine DARMANI



Le Maire,  
Bertrand LACARRE

